



## **DECLARATION AU CHSCT D EXTRAORDINAIRE Du 13 novembre 2019**

Depuis plusieurs semaines, l'émotion est vive chez les enseignants après le suicide d'une collègue directrice d'école à Pantin en Seine - Saint – Denis.

Ce drame est une preuve de plus qu'il est urgent que le ministère de l'Education Nationale s'empare de la question des risques psychosociaux, et surtout y apporte des réponses.

C'est pourquoi le SE-UNSA, avec sa fédération l'Unsa – Education et les autres organisations syndicales, a demandé et obtenu la tenue d'un CHSCT ministériel extraordinaire ainsi qu'un CHSCT départemental sur la prévention des suicides à l'Education Nationale et la direction d'école.

Après ce drame, le ministre a annoncé des mesures pour la direction d'école :

- création d'un comité consultatif national ;
- questionnaire à destination des directeurs
- création d'un groupe permanent de consultation des directeurs à l'échelle départementale.

Le SE-UNSA prend acte de ces perspectives. Mais celles-ci ne pouvant se traduire par des actions concrètes immédiatement, nous demandons que des mesures d'urgence soient mises en œuvre dès à présent :

- report des tâches administratives non essentielles et simplification administrative
- octroi de journées de décharge supplémentaires
- réunions de directeurs sur le temps de classe dès le mois de novembre.
- mise en place de moyens humains pour l'aide à la direction.

Concernant le quotidien des directeurs, le constat est édifiant : multiplication des tâches, des heures de réunions, tâches administratives de plus en plus chronophages, rôles mal définis, perte de l'aide administrative, dialogue avec des interlocuteurs de plus en plus exigeants, sans oublier la confrontation avec des familles agressives ....

Nombreux sont les directeurs témoignant d'un manque cruel de temps pour exercer leurs missions sereinement, l'obligation de gérer trop de choses dans l'urgence, le sentiment permanent de débordement malgré un professionnalisme averti, un stress permanent envahissant trop souvent la vie personnelle. Sans oublier un sentiment d'incompréhension croissant. Beaucoup de directeurs assumant ces responsabilités depuis longtemps ne se sentent plus ni écoutés, ni entendus, ni même parfois soutenus / reconnus.

Nous avons depuis longtemps alerté l'administration sur ce sujet ; notre employeur doit mettre en place les conditions de travail sécurisantes, bienveillantes pour tout le personnel. Hélas, nous en sommes loin : le bilan est lourd : pour l'année 2018 / 2019 il y a eu 58 suicides : 29 étaient des enseignants du second degré, 13 des professeurs des écoles, 5 des personnels administratifs, 2 des personnels de direction, 2 AED, 2 AESH, 2 CPE, un médecin scolaire, une psychologue et une documentaliste. 12 de ces collègues étaient non-titulaires. Les tranches d'âge les plus exposées au suicide sont les 45/54 ans suivies des 55/64 ans. C'est une des traductions les plus macabres du malaise grandissant que ressentent nos collègues dans les établissements scolaires et les services.

Force est de constater que le personnel en fin de carrière est beaucoup plus touché par l'épuisement au travail et est donc plus impacté. Sans oublier les contractuels dont la précarité devient invivable. Comment les agents feront – ils avec un âge de départ à la retraite de plus en plus lointain auquel se rajoutent des conditions de départ inadmissibles ?

Nous demandons que le CHSCT D n'oublie pas d'élargir ses travaux à tous les métiers car le sentiment de dégradation des conditions de travail touche bien l'ensemble des personnels. Il est donc nécessaire maintenant que des chantiers métiers traitant de la question des missions dans leur globalité soient ouverts très rapidement.

Nous rappelons notre attachement au CHSCT, dispositif qui doit être maintenu sans se retrouver noyé dans d'autres commissions. L'importance des sujets et dossiers abordés ne peut être négligée.

Les représentants UNSA EDUCATION au CHSCT D  
Carine PALHOL  
Stéphane DELLORENZI

**UNSA EDUCATION 43**

Maison des syndicats – 4 rue de la passerelle – 43000 LE PUY EN VELAY

Tél. : 04.71.09.28.43

[www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org) • [43@unsa-education.org](mailto:43@unsa-education.org)

*l'éducation,  
notre terrain d'action*